



ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE A LA DESAFFECTATION ET AU
DECLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
ENTRE LE BOULEVARD DES PLAGES ET L'ALLEE
DES HIRONDELLES

16 avril 2018 – 30 avril 2018

2- Conclusions et avis

Michelle TANGUY
Commissaire enquêteur

1- RAPPEL DU PROJET OBJET DE L'ENQUETE

Les espaces communs du lotissement des Dunes ont été rétrocédés à la commune de Clohars-Carnoët par délibération du conseil municipal en date du 31 mars 2005. Le mauvais état de la voirie et des réseaux de l'ensemble du lotissement nécessite des travaux de réfection.

A l'occasion des travaux de réfection de la voirie, la commune souhaite renforcer la sécurité publique en limitant la circulation et en favorisant les déplacements doux à l'intérieur du lotissement. Pour cela elle envisage de fermer la voie d'accès au lotissement entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles. Cette voie d'accès constitue un espace public de 891 m² composé d'une chaussée, de trottoirs et d'un espace vert (le square Dunmore East).

Dans le cadre de l'aménagement du lotissement des dunes, la largeur des voiries sera réduite sur plusieurs tronçons, des places de parking et des espaces végétalisés seront créés. Des cheminements partagés et des trottoirs faciliteront les déplacements des piétons et des vélos.

Les charges pour cette opération sont estimées à 300 000 € HT aussi la commune souhaite-t-elle réaliser deux lots à construire, en lieu et place du square Dunmore East et de la voirie, pour financer une partie de l'opération.

La voirie communale et l'îlot central faisant partie du domaine public communal, il convient donc de désaffecter et de déclasser cette voirie avant d'envisager toute vente.

2- APPRECIATIONS GENERALES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

L'enquête s'est déroulée en mairie de Clohars-Carnoët du lundi 16 avril 2018 au lundi 30 avril 2018 inclus.

La présente enquête relève du Code des relations entre le public et l'administration (article L134-1 du CRPA) qui fixe un délai d'enquête minimum de 15 jours (article R134-10 du CRPA).

Le choix des dates d'enquête, « à cheval » sur les congés des trois zones scolaires des vacances de printemps, avait pour but de permettre une participation à l'enquête la plus large possible d'autant que le lotissement des Dunes comporte de nombreuses résidences secondaires.

L'information du public, par notification individuelle, voie de presse, affichage sur le terrain et publication sur le site internet de la commune, a été effectuée conformément à l'arrêté du maire du 29 mars 2018 prescrivant l'enquête publique (*annexes 1 et 2*) et a participé à la bonne information du public. Par ailleurs le public disposait de plusieurs canaux pour prendre connaissance du dossier (dossier en mairie et sur le site internet) et s'exprimer (permanence du commissaire enquêteur, courrier postal et adresse internet).

3- APPRECIATIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR SUR LES OBSERVATIONS

NB : les appréciations du commissaire enquêteur figurent en encadré dans le texte

Des observations formulées sur le projet de désaffectation et de déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles, il ressort :

- des considérations environnementales : présence d'une dune fossile, suppression d'un espace vert par bétonnage ;
- des considérations particulières : suppression d'un accès sur le square pour un des propriétaires riverains, occultation de la vue mer si des constructions sont réalisées en lieu et place du square.
- des considérations urbanistiques : extension de l'urbanisation, vocation du site (école de voile ?!), suppression de stationnements ;

- des considérations financières : financement de l'aménagement de la voirie du lotissement par création de deux lots constructibles.

Par ailleurs le choix de la période d'enquête et sa durée interroge certains intervenants ;

- **Type d'enquête et dates de l'enquête publique**

Un intervenant se demande si le projet objet de la présente enquête ne relève pas du code de l'environnement auquel cas sa durée de 15 jours serait insuffisante [obs : M. Wyart (R8)]. Par ailleurs la période d'organisation de l'enquête publique est considérée comme inappropriée, eu égard à l'absence de la majorité des riverains (résidents secondaires) [obs : Mme Baudin-Solotareff (R2)].

Réponse du maître d'ouvrage

Dates de l'enquête publique

La municipalité a toujours fait en sorte que les enquêtes publiques se déroulent en offrant la possibilité aux habitants des résidences secondaires de pouvoir y participer. Ce fut encore le cas puisque celle-ci s'est déroulée à cheval sur les congés des trois zones scolaires des vacances de printemps.

Appréciation du commissaire enquêteur

Le projet objet de la présente enquête est régie par le code des relations entre le public et l'administration (CRPA) et non pas par le code de l'environnement ; la durée minimum de l'enquête est donc de 15 jours par application de l'article R134-10 du code de l'environnement.

En concertation avec la collectivité et à sa demande, nous avons fixé les dates d'enquête lors des vacances scolaires de printemps et avons fait en sorte qu'elles coïncident avec les trois zones de vacances scolaires. Par ailleurs, les moyens mis en œuvre de consultation du dossier d'enquête (dossier papier en mairie et dossier numérique sur le site internet de la commune) et de participation à l'enquête (adresse postale et adresse mail dédiées) permettaient à tout un chacun de s'exprimer.

- **Considérations environnementales**

Des intervenants à l'enquête font remarquer que la désaffectation et le déclassement de ce square aura pour effet de supprimer un espace vert et contribuera à abîmer un Pouldu où il y a déjà beaucoup de constructions [obs : Mme Marie (R1), Mme Baudin –Solotareff (R2)]. Les associations environnementales notamment [obs : Bretagne Vivante (R10), UADL (R11), les Amis des Chemins de Rondes) rappellent que le lotissement a été construit sur une dune et considèrent qu'il faut préserver ce qu'il en reste.

Réponse du maître d'ouvrage

Présence supposée d'une dune

Le projet de déclassement de la voirie ne concerne en rien un espace dunaire résiduel. Le projet est constitué pour 646 m² de bitume et d'un espace vert de 245 M². Celui-ci, nommé square Dunmore East, n'a rien des caractéristiques d'un square. De très petite surface, c'est avant tout un terre-plein végétal (en terre et non en sable) qui sert de séparateur de voirie. Situé à proximité du boulevard de la Plage et enclavé entre deux voies de circulation, il sert essentiellement à répartir le stationnement à sa périphérie.

Appréciation du commissaire enquêteur

Indéniablement le lotissement des Dunes a été construit sur un espace dunaire. Si le Pouldu est très urbanisé je note que les derniers espaces naturels, notamment dunaires, sont aujourd'hui protégés par application de la loi littoral.

Force est de constater aujourd'hui que la voirie, objet du projet de désaffectation et de déclassement, est un espace artificialisé (voirie bitumée, espace vert résiduel).

• Considérations particulières

Les propriétaires d'une des parcelles riveraines du square [obs : MM Le Nouveau Jean Noël et Yann (L1, R3), Mme Le Nouveau épouse Wyart (R4), M. Wyart (R5, R8)] estiment que le déclassement du square et surtout le projet de constructions qui en découlera sera très préjudiciable dans le sens où l'accès au portillon donnant sur le square sera condamné. Ils rappellent que ce portillon permet de rejoindre la plage en toute sécurité. Par ailleurs, les futures constructions auront pour effet d'occulter la seule vue mer qu'ils ont depuis le premier étage de leur maison. L'entretien de la haie donnant sur le square ne sera plus possible. Ils évoquent une perte de valeur de leur propriété.

M Wyart (obs R8) note qu'il existe un regard au droit de la propriété de M. Le Nouveau et s'interroge sur une éventuelle servitude de réseau sur le square qui faisait partie du lotissement avant sa rétrocession à la commune

Mme Pannier-Quéméré pour la famille Quéméré (obs M1) espère que le projet de constructions, en lieu et place du square, n'impactera pas trop la valeur mobilière de leur bien.

Appréciation du commissaire enquêteur

Le plan de voirie à désaffecter matérialise le maintien du trottoir côté ouest. Ce trottoir aura une vocation de liaison douce dans le cadre du réaménagement du lotissement des Dunes. Si le portillon donnant sur le square depuis la propriété de M. LE NOUVEAU s'en trouvera de fait condamné, il ne me semble pas que cela remette en cause l'accès sécurisé à la plage depuis cette propriété. En effet, un trottoir existe au nord de la propriété et sera probablement prolongé pour rejoindre la liaison douce maintenue à l'ouest du square située à une trentaine de mètre de l'entrée principale de la propriété. Je note par ailleurs qu'il existe une autre liaison douce en limite Est du lotissement.

A ma question relative à la présence d'un regard au droit de la propriété de M. Le Nouveau, je prends acte de la réponse du maître d'ouvrage rappelée ci-après : « il s'agit d'un regard France Télécom. Son déplacement est programmé et il ne se situera donc pas sur les parcelles bâties ».

• Considérations urbanistiques

Des intervenants à l'enquête se déclarent défavorables à la réalisation de deux lots à construire en lieu et place du square, considérant que :

- le Pouldu est suffisamment urbanisé [obs : Mme Marie (R1), Mme Baudin-Solotareff (R2)]
- Les nouvelles constructions auraient pour effet de créer sur l'avenue un « mur » sur un espace aujourd'hui ouvert [obs : MM Le Nouveau (L1), Mme Halper-Rouzic (R7), ACR 29 (L3)]
- Le projet de constructions serait en opposition avec la loi Littoral [obs : Mme Halper-Rouzic (R7), UADL (R11)].

Mme Halper-Rouzic (R12) demande si l'espace destiné à être urbanisé n'a pas vocation à accueillir les bâtiments de l'école de voile

Réponse du maître d'ouvrage

Emplacement de la base de voile, règle d'urbanisme

La collectivité n'a jamais positionné de base de voile à cet emplacement. Celle-ci est clairement positionnée au PLU sur la place de l'Océan. Les 2 lots envisagés sont destinés à de l'habitat. La parcelle est située en milieu urbanisé, hors de la bande des 100 mètres, et respecte les règles du code de l'urbanisme et de la loi Littoral.

Bétonnage et absence d'une vision d'ensemble

Le projet s'inscrit dans la perspective d'économie du foncier et de densification des tissus urbains existants, en concordance avec les objectifs de la loi et du SCOT. Pour rappel, les surfaces concernées, environ 900 m², sont actuellement constituées de bitume sur plus des deux tiers. Le lotissement réduira fortement l'imperméabilisation des sols, deux jardins privés y prendront place.

Le projet s'inscrit dans une vision d'ensemble. Le lotissement des Dunes et la place de l'Océan, aux abords immédiats, font l'objet d'une requalification profonde, menée en lien avec le CAUE, le cabinet Martial, Artelia et les habitants. Les projets doivent être présentés au conseil municipal du 10 juillet. Ils renforcent les cheminements doux, les espaces verts et sécurisent les stationnements.

Appréciation du commissaire enquêteur

Je prends acte des réponses du maître d'ouvrage qui précise notamment que le projet s'inscrit dans la vision d'ensemble : requalification du lotissement des Dunes et de la place de l'Océan

▪ **Considérations financières**

Des intervenants s'offusquent du fait que la commune finance l'aménagement de la voirie du lotissement, dont elle a accepté la rétrocession, en commercialisant les deux lots à construire prévus en lieu et place du square. Certains estiment que l'enjeu de la circulation et de la sécurité n'est qu'un prétexte à une opération immobilière [obs : MM Le Nouveau JN et Y(L1), M. Le Nouveau JN (L2)].

Réponse du maître d'ouvrage

Rôles des taxes foncières et voirie cédée à la commune

Ce lotissement a été intégré au domaine public communal en 2005 et réceptionné dans un état très dégradé. Plus de 500 000 € HT de travaux sont nécessaires pour sa remise en état (voirie, éclairage, réseaux d'eau). La municipalité de l'époque n'a pas demandé la remise en état aux copropriétaires comme c'est la règle lors d'un transfert de propriété. Cette procédure est clairement inhabituelle et constitue une lourde charge transférée. Pour autant, les travaux seront en totalité financés par le budget de la commune.

Appréciation du commissaire enquêteur

Je prends acte de la réponse apportée par le maître d'ouvrage.

▪ **Réponses de la commune aux questions du commissaire enquêteur**

En réponses à mes interrogations relatives à la suppression d'un espace vert et de places de stationnement ainsi qu'à la présence d'un regard au droit de la propriété n°13 bd des Plages, la commune a apporté les réponses suivantes, littéralement rapportées.

1. Les espaces verts et le stationnement

A) Les espaces verts

Les espaces verts et les espaces naturels sont très nombreux autour du lotissement. La quasi-totalité des espaces autour de celui-ci a été préservée (cf vue aériennes jointes).

Au sein du lotissement des Dunes la réfection des voiries prévoit de réduire de plus de la moitié l'emprise des voies enrobées. Les surfaces ainsi dégagées seront aménagées en espaces verts d'un côté et en place de parking en stabilisé (perméable) de l'autre. Des arbres seront également plantés. Dans la partie de la rue des Bergeronnettes, située à proximité des plages, l'enrobé sera totalement supprimé et remplacé par un espace ensablé avec des plantations.

Avant que le projet d'aménagement n'ait été définitivement arrêté, celui-ci a fait l'objet d'une concertation préalable avec le CAUE 29 dès le lancement de la réflexion, début 2016. Plusieurs réunions et visites sur le terrain avec la paysagiste du CAUE ont permis d'aboutir à un pré-projet.

Au cours de ces discussions, la nécessité d'accompagner et de répartir des espaces verts le long des voiries du lotissement des Dunes est apparue comme une évidence. L'aménagement prévu, y compris ce projet de lotissement, a ensuite fait l'objet d'une présentation en réunion de quartier en juillet 2017. Au cours des échanges aucune désapprobation ne s'est manifestée concernant les orientations exposées.

A la demande des résidents du lotissement, les élus et les services se sont déplacés à plusieurs reprises, pour évoquer et abonder le projet, notamment sur les aspects liés aux accès et à la sécurité.

Au final, la surface créée en espace verts sera largement supérieure à celle existante à ce jour et l'aspect paysager du lotissement considérablement amélioré.

B) Stationnement

Le lotissement des Dunes n'a pas été pensé lors de sa construction pour offrir des emplacements destinés au stationnement public. C'était un lotissement d'habitat, totalement privé, desservi par des voiries intérieures. La largeur de voirie a conduit de plus en plus de véhicules à se garer de façon anarchique et dangereuse. Dans la rénovation de voirie envisagée, les stationnements seront organisés et sécurisés, ce qui, de fait, les rendra un peu moins nombreux.

L'offre de parking sur Bellangenet est largement suffisante. En 2015, le parking de Bellangenet a été totalement réaménagé (plantation de haies et d'arbres, délimitation des places, création d'emplacements PMR). Grâce à ces travaux, 200 emplacements nouveaux ont été créés. Il offre désormais plus de 600 places délimitées, face à la plage. Un second parking adjacent peut aussi accueillir les cars et camping-cars, permettant le stationnement d'une cinquantaine de véhicules. Il n'y a aucun problème de sécurité pour la sortie. Son positionnement ainsi que les aménagements de voirie adjacents ont été effectués suite à une étude menée pas la SAFI et par la DDTM en 2003 et en relation avec le Département (la sortie de parking débouche sur une départementale en agglomération).

2. Le regard

Il s'agit d'un regard France Télécom. Son déplacement est programmé et il ne se situera donc pas sur les parcelles loties.

4- CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

- l'enquête publique s'est déroulée conformément à l'arrêté de Monsieur le Maire prescrivant l'ouverture d'enquête publique ;
- le public a été informé de la tenue de l'enquête que ce soit par notification individuelle, publicité dans les journaux, sur le site internet de la commune et sur le panneau lumineux d'informations municipales ou par affichage de l'avis d'enquête en mairie et sur le terrain ;
- le public a pu consulter le dossier d'enquête en mairie et sur le site internet de la mairie, rencontrer le commissaire enquêteur, consigner ses observations directement sur le registre mis à sa disposition en mairie, les adresser par voie postale ou sur une adresse mail dédiée.

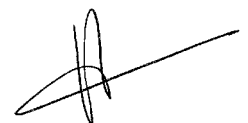
Considérant que :

- le projet de désaffectation et de déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles aura pour conséquence de supprimer un des accès véhicule au lotissement. Les autres accès existants sont maintenus et seront requalifiés dans le cadre du projet de réfection de voirie dans lequel s'engage la commune ;
- la voirie concernée est un espace artificialisé (646 m² de voirie bitumée et 245 m² de terre-plein végétal) et les espaces naturels situés à proximité sont protégés dans le document d'urbanisme opposable ;
- aucune place de stationnement ne sera supprimée puisque cette voirie (chaussée, trottoir et espace vert) n'est pas destinée au stationnement à ce jour ;
- le trottoir situé à l'ouest du square restera dans le domaine public communal et conservera sa vocation de liaison douce dans le projet de réfection de la voirie du lotissement ;
- la présence du regard ne constitue pas une contrainte puisque son déplacement est programmé ;
- la suppression de l'espace vert (245 m²) que constitue le terre-plein central appelé square sera compensée par l'aménagement d'espaces verts dans le cadre de la réfection de la voirie du lotissement (réduction de l'emprise des voies enrobées et aménagement des surfaces gagnées sur la voirie en espaces verts et en place de stationnement).
- le projet de désaffectation et de déclassement de la voirie s'accompagne d'une réflexion globale sur la requalification du lotissement des Dunes et de la place de l'Océan.

J'émet un **avis favorable** au projet de désaffectation et de déclassement de la voirie communale située entre le boulevard des Plages et l'Allée des Hirondelles

Fait à Lorient, le 21/06/2018

Michelle TANGUY
Commissaire enquêteur



ANNEXES

1. Arrêté ARR 2018-008 du 29 mars 2018 par lequel M. Le Maire de Clohars-Carnoët prescrit l'ouverture de l'enquête publique
2. Publicité de l'enquête publique : annonces légales « Ouest-France » et « Le Télégramme » (éditions des 31 mars et 16 avril 2018), site internet de la commune, panneau lumineux, affichage sur le terrain (attestation du brigadier-chef principal de Police Municipale), parution en pages locales des quotidiens Ouest-France et Le Télégramme



Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Envoyé en préfecture le 03/04/2018
Reçu en préfecture le 03/04/2018
Affiché le
ID : 029-212900310-20180329-2018034-AR

ARR2018-034

Enquête publique relative à la désaffectation et au déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles

Le Maire de la commune de Clohars-Carnoët,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Vu la loi du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des régions et notamment son article 2,
Vu le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatif au Code de la voirie routière et notamment les articles L.141-3 et R.141-1 à R.141-9 relatifs aux modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,
Vu la loi n° 1343-2004 du 9/12/2004 et notamment son article L 141-3ème alinéa, modifié par l'article 62-II de la loi n° 1343-2004 du 9/12/2004 et l'article 9 de la loi n°809-2005 portant simplification du droit,
Vu les articles L. 134-1 à R.134-32 du code des relations entre le public et l'administration,
Vu la délibération n° 2017-110 du conseil municipal en date du 21 décembre 2017,

Arrête :

Article 1^{er} : Il sera procédé à une enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles, pour une durée de 15 jours, du 16 avril au 30 avril 2018.

Article 2 : Le dossier d'enquête pour la désaffectation et le déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles comprend :

- 1- Notice explicative
- 2- Plan de situation
- 3- Plan de la voirie à désaffecter et à déclasser

Article 3 : Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique pourra être consulté en mairie, 1 place du général de Gaulle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public :

Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30
Le mardi : de 8 H 30 à 12 H 30
Le samedi : de 9 H à 12 H

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet de la Commune : www.clohars-carnoet.fr

Article 4 : Madame Michelle TANGUY est désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Page 1 sur 2



Envoyé en préfecture le 03/04/2018
Reçu en préfecture le 03/04/2018
Affiché le
ID : 029-212900310-20180329-2018034-AR

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie les :

- Samedi 21 avril 2018 de 9 H à 12 H
- Lundi 30 avril 2018 de 14 H à 17 H

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur :

Mme Michelle TANGUY
Commissaire enquêteur

Adresse postale : Mairie - 1 place du général de Gaulle - 29360 Clohars-Carnoët
Adresse mail : commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.fr

Article 5 : Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage à la porte de la mairie, sur les lieux concernés et par tous autres procédés en usage dans la Commune. Une annonce sera faite dans les journaux locaux, sur le panneau d'information digital de la Commune ainsi que sur le site internet : www.clohars-carnoet.fr

Un certificat de l'autorité municipale constatant l'accomplissement de ces formalités sera annexé au procès-verbal du rapport du commissaire-enquêteur.

Article 6 : Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié aux propriétaires des parcelles immédiatement contiguës au projet.

En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

Article 7 : A l'expiration du délai fixé à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Article 8 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Clohars-Carnoët,
Le 29 mars 2018,
Le Maire,
Jacques JULOUX

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois compter de sa publication et/ou notification.

Services Administratifs mairie

Enquete publique avril 2018

ENQUETE PUBLIQUE
Du 16 au 30 avril
Déclassement de
voirie bd des
Plages & allée des
hirondelles

Temps de pause: 8s Prioritaire: Non

Effet apparition: Aucun

Ligne de Titre

Créer par:

Léa

le: 10/04/2018 à 09:04

Affectée sur le(s) panneau(x) suivant(s) :

Panneau 1

Nom	Type	Jours actifs	Date début	Date fin	H début	H fin
Enquete publique avril 2018		Lun Mar Mer Jeu Ven Sam Dim	16/04/2018	30/04/2018	00:00	23:59

Commentaires:

Services Administratifs mairie

Fermeture accueil mairie

Accueil de la
mairie
Fermé le mardi
après-midi
Dès le 3 avril

Temps de pause: 8s Prioritaire: Non

Effet apparition: Aucun

Ligne de Titre

Créer par:

Léa

le: 27/03/2018 à 16:03

Affectée sur le(s) panneau(x) suivant(s) :

Panneau 1

Nom	Type	Jours actifs	Date début	Date fin	H début	H fin
Fermeture accueil mairie		Lun Mar Mer Jeu Ven Sam Dim	28/03/2018	08/05/2018	00:00	23:59

Commentaires:

Services Administratifs mairie

Enquête publique avril perm 1



Temps de pause: 8s Prioritaire: Non

Effet apparition: Aucun

Ligne de Titre

Créer par:

Léa

le: 10/04/2018 à 09:04

Affectée sur le(s) panneau(x) suivant(s) :

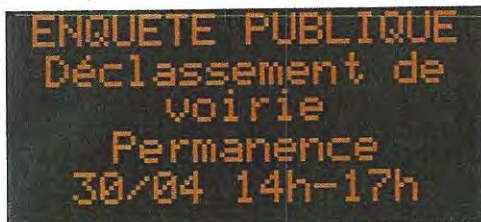
Panneau 1

Nom	Type	Jours actifs	Date début	Date fin	H début	H fin
Enquête publique avril perm 1		Lun Mar Mer Jeu Ven Sam	16/04/2018	21/04/2018	00:00	12:00

Commentaires:

Services Administratifs mairie

Enquête publique avril perm 2



Temps de pause: 8s Prioritaire: Non

Effet apparition: Aucun

Ligne de Titre

Créer par:

Léa

le: 10/04/2018 à 09:04

Affectée sur le(s) panneau(x) suivant(s) :

Panneau 1

Nom	Type	Jours actifs	Date début	Date fin	H début	H fin
Enquête publique avril perm 2		Lun Mar Mer Jeu Ven Sam Dim	16/04/2018	30/04/2018	00:00	17:00

Commentaires:

☰ Voir le Menu



Accueil > Actualités > Articles > Avis d'enquête publique : désaffectation et déclassement de voirie au Pouldu

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DE VOIRIE

- DU 16 AU 30 AVRIL 2018 -

Avis d'enquête publique : désaffectation et déclassement de voirie au Pouldu

📅 Posté le 10 avril 2018 à 8 h 19 min

Une enquête publique, relative à la désaffectation et au déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles, se déroulera du 16 avril au 30 avril 2018 à Clohars-Carnoët.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique pourra être consulté en ligne sur le site de la Mairie de Clohars-Carnoët. Nous utilisons des cookies pour améliorer votre expérience sur notre site. En continuant votre visite sur clohars-carnoet.fr, vous acceptez l'utilisation des cookies.

- Le lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8 H 30 à 12 H 30 et de 13 H 30 à 17 H 30
- Le mardi : de 8 H 30 à 12 H 30
- Le samedi : de 9 H à 12 H

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.clohars-carnoet.fr à la page Travaux et voirie.

Madame Michelle TANGUY est désignée en qualité de commissaire-enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie les :

- Samedi 21 avril 2018 de 9 H à 12 H
- Lundi 30 avril 2018 de 14 H à 17 H

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur :

Mme Michelle TANGUY

Commissaire enquêteur

Adresse postale : Mairie – 1 place du général de Gaulle – 29360 Clohars-Carnoët

Adresse mail : commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.fr

Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage à la porte de la mairie, sur les lieux concernés et par tous autres procédés en usage dans la Commune. Une annonce sera faite dans les journaux locaux, sur le panneau d'information digital de la Commune ainsi que sur le site internet : www.clohars-carnoet.fr

Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié aux propriétaires des parcelles immédiatement contiguës au projet.

En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

A l'expiration du délai fixé à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.



Urbanisme



ENQUÊTE PUBLIQUE

LE POULDU

Rechercher...

Nous utilisons des cookies pour optimiser votre expérience sur notre site. En continuant votre visite sur clohars-carnoet.fr, vous acceptez l'utilisation des cookies.

Avis - Attributions de marchés

(en précisant dans l'objet "Enquête publique - projet d'extension quai Hauturier"). Ces observations seront consultables par le public dans les meilleurs délais sur le site Internet susmentionné.

- support papier, à l'Hôtel de ville de Brest. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

- un poste informatique, à l'Hôtel de ville de Brest, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, de 8 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi et de 9 h à 12 h le samedi.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Hôtel de ville, 2, rue Frézier, CS 63834, 29238 Brest Cedex 2, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition à l'Hôtel de ville.

Le commissaire enquêteur recevra les observations du public à l'Hôtel de ville de Brest : lundi 23 avril 2018, de 9 h à 12 h ; samedi 5 mai 2018, de 9 h à 12 h ; mardi 15 mai 2018, de 14 h à 17 h.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, à l'Hôtel de ville de Brest et sur Internet à l'adresse suivante : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peuvent être demandées à Région Bretagne, Direction des ports, des aéroports et du fret, Direction déléguée à l'ingénierie et aux services fonctionnels, 283, avenue Général-Patton, CS 21101, 35711 Rennes Cedex 7. Courriel : secretariat.transports@bretagne.bzh en précisant dans l'objet "Port de Brest - Projet extension quai Hauturier enquête publique".

COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**Désaffectation et déclassement de la voirie
entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles**

ARTICLE 1. - Il sera procédé à une enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles pour une durée de 15 jours, du 16 avril au 30 avril 2018.

ARTICLE 2. - Le dossier d'enquête pour la désaffectation et le déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles comprend :

1. notice explicative ;
 2. plan de situation ;
 3. plan de la voirie à désaffecter et à déclasser.
- ARTICLE 3. - Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique pourra être consulté en mairie, 1, place Général-de-Gaulle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mardi, de 8 h 30 à 12 h 30 ; le samedi, de 9 h à 12 h.

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site Internet de la commune : www.clohars-carnoet.fr

ARTICLE 4. - Mme Michelle Tanguy est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire la présente enquête publique. Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie les samedi 21 avril 2018, de 9 h à 12 h et lundi 30 avril 2018, de 14 h à 17 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur, Mme Michelle Tanguy, commissaire enquêteur, Mairie, 1, place Général-de-Gaulle, 29360 Clohars-Carnoët. Mail : commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.fr

ARTICLE 5. - Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage à la porte de la mairie, sur les lieux concernés et par tous autres procédés en usage dans la commune. Une annonce sera faite dans les journaux locaux, sur le panneau d'information digital de la commune ainsi que sur le site Internet : www.clohars-carnoet.fr

ARTICLE 6. - Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié aux propriétaires des parcelles immédiatement contiguës au projet. En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

ARTICLE 7. - À l'expiration du délai fixé à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

MB TRADING PARTS

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Ancien siège social : Keraval, 29700 PLOMELIN
Nouveau siège social : 55, rue Le Déan, 29000 QUIMPER
RCS QUIMPER 814 462 800

Aux termes d'une délibération en date du 6 février 2018, l'assemblée générale des associés de la SAS MB Trading Parts a décidé de transférer le siège social de Keraval, 29700 Plomelin au 55, rue Le Déan, 29000 Quimper, à compter du 31 décembre 2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, le président

Vie des sociétés - Autres

CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les sociétaires des caisses du Crédit Mutuel de Bretagne sont convoqués par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de leur caisse dont l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport du conseil d'administration.
- Rapports de la Fédération.
- Approbation des comptes et affectation du résultat.
- Élection des administrateurs.

Le vendredi 20 avril 2018 :

- La Côte des Légendes, à 19 h, salle municipale.
- Plougastel-Daoulas, à 19 h, salle Trimaran.

Les documents relatifs à cette assemblée peuvent être consultés au siège social de chaque caisse, des pouvoirs peuvent également y être retirés.

CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les sociétaires de la caisse du Crédit Mutuel de Bretagne de Moëlan-sur-Mer sont convoqués par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de leur caisse dont l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport du conseil d'administration.
- Rapports de la Fédération.
- Approbation des comptes et affectation du résultat.
- Élection des administrateurs.

Le mardi 17 avril 2018, de 9 h à 12 h 15, à votre caisse de Crédit Mutuel.

Les documents relatifs à cette assemblée peuvent être consultés au siège social de chaque caisse, des pouvoirs peuvent également y être retirés.

CRÉDIT MUTUEL DE BRETAGNE

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les sociétaires de la caisse du Crédit Mutuel de Bretagne de Quimperlé sont convoqués par le conseil d'administration à l'assemblée générale ordinaire de leur caisse dont l'ordre du jour est le suivant :

- Rapport du conseil d'administration.
- Rapports de la Fédération.
- Approbation des comptes et affectation du résultat.
- Élection des administrateurs.

Le samedi 21 avril 2018, de 9 h à 12 h 15, 29, place Saint-Michel et 46 A, rue Éric Tabarly.

Les documents relatifs à cette assemblée peuvent être consultés au siège social de chaque caisse, des pouvoirs peuvent également y être retirés.

Commune de CLOHARS-CARNOËT
Désaffectation et déclassement
de la voirie
entre le boulevard des Plages
et l'allée des Hirondelles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles, pour une durée de 15 jours, du 16 avril au 30 avril 2018.

Article 2 : le dossier d'enquête pour la désaffectation et le déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles comprend :

1. notice explicative,
2. plan de situation,
3. plan de la voirie à désaffecter et à déclasser.

Article 3 : pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique pourra être consulté en mairie, 1, place du Général-de-Gaulle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mardi : de 8 h 30 à 12 h 30 ; le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune :

www.clohars-carnoet.fr

Article 4 : Mme Michelle Tanguy est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie les :

- samedi 21 avril 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,

- lundi 30 avril 2018 de 14 h 00 à 17 h 00.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur : Mme Michelle Tanguy, commissaire enquêteur. Adresse postale :

mairie, 1, place du Général-de-Gaulle, 29360 Clohars-Carnoët. Adresse mail : commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.fr

Article 5 : avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage à la porte de la mairie, sur les lieux concernés et par tous autres procédés en usage dans la commune. Une annonce sera faite dans les journaux locaux, sur le panneau d'information digital de la commune ainsi que sur le site internet :

www.clohars-carnoet.fr

Article 6 : avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié aux propriétaires des parcelles immédiatement contiguës au projet.

En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

Article 7 : à l'expiration du délai fixé à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Commune de BREST
Projet d'extension
du quai Hauturier du Port de Brest
Région Bretagne

AVIS

ouestfrance-emploi.com

Contact : 02 99 26 42 56 - equipe.commerciale@ouestfrance-emploi.com

ouestfrance-formation.com

Contact : 02 40 88 47 28 - sophie.lecozannet@precom.fr

→ Distribution, magasin

**Carrefour
market**



Carrefour
market

BÉNODET

RECHERCHE

(H/F)

3 préparateurs drive polyvalent . 35h

1 vendeur(se) en charcuterie 26h

1 hôtesse de caisse accueil 26h

1 employé non alimentaire 26h

ces postes sont tous évolutifs CDD vers CDI

pour la saison 60 postes sur l'ensemble du magasin
(mise en rayon - rayons services - caisse)

CV à adresser par mail directeur_OS00295@carrefour.com

INTERSPORT NANTES recrute

Responsable de rayon cycles

Votre maîtrise de la mécanique et de la vente seront vos principaux atouts pour réussir à ce poste. Rattaché(e) au responsable de magasin, vous êtes en charge de l'animation de votre rayon, ainsi que de la cohésion de votre équipe de vendeurs. (H/F)

Doté(e) d'un vrai charisme de « leader », vous justifiez idéalement d'une expérience de 2 ans minimum en tant que Manager dans le secteur de la distribution. Poste proposé en CDI

Technicien vendeur cycles

Dynamique et souriant, vous avez une véritable relation avec nos clients, vous êtes passionné par la vente et avez une bonne maîtrise de la mécanique. Niveau BAC, à BAC +2, expérience souhaitée. CDI (H/F)

Envoyez votre candidature à : intersport.chapelle@gmail.com

→ Production, maintenance qualité, environnement



Louis Vuitton, acteur incontournable dans le secteur du luxe, incarne depuis 150 ans l'innovation dans le respect de la tradition. Conjuguant le savoir-faire de nos artisans et les technologies les plus sophistiquées, nous sommes reconnus pour notre capacité à concevoir et à produire en permanence de nouveaux produits.

Dans un contexte de développement de notre site de production basé aux Essarts-en-Bocage en Vendée (85)

Nous recherchons H/F

Maroquiniers CDD 6 mois

Vous aimez le travail manuel de qualité, vous avez le souci du détail et de la minutie, vous êtes attaché(e) au travail en équipe. Issu(e) d'une formation artisanale (idéalement confection ou chaussure) ou tout simplement habile de vos mains, vous êtes motivé(e) par la pique.

Une formation riche et complète est assurée par l'entreprise.

Nos horaires de travail : matin (6h-13h15) ou après-midi (13h15-20h30), horaire fixe pendant toute la durée de votre contrat.

Merci d'adresser CV + lettre à : Société des Ateliers Louis Vuitton Ateliers
Site-Florence - Parc d'activités La Mongie - 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE



Le 10 avril 2018

*Ti-kêr Kload-Karnoed
Ar Pouldu-Dolan*

**ATTESTATION D’AFFICHAGE
Enquête publique**

Police municipale

Tél : 02.98.71.53.90

Fax : 02.98.71.59.83

police.municipale@clohars-carnoet.fr

02/AA/2018

Nous Soussigné Laurent LENA, Brigadier chef principal de Police Municipale de la commune de Clohars-Carnoët, dûment assermenté par le tribunal d’Instance de Quimperlé.

Avons constaté, ce jour 07.04.2018, l’affichage au public de l’Avis d’enquête publique relative à **Désaffectation et au déclassement de la voirie entre le boulevard des plages et l’allée des Hirondelles**. Enquête publique se déroulant du 16.04.2018 au 30.04.2018.

L’affichage a été réalisé dans l’agglomération du Pouldu aux points suivants :

- Aux entrées Est et Ouest de l’allée Hirondelles
- A l’entrée Nord du Square Dumore East, par le boulevard des Plages,
- A l’entrée Sud du Square Dumore East, par l’allée des Hirondelles,

Ainsi que dans les espaces publics suivants :

Mairie (3), capitainerie du port du Pouldu, Capitainerie du port de Doëlan, Agence postale du Pouldu, Maison des associations de Saint-Jacques, salle des Fêtes, espace jeunes Le Balafen et salle des sports.

Cet affichage perdurera le temps de l’enquête publique et sera retiré à l’issue.

Le Brigadier chef principale de police municipale

Laurent LENA



VILLE DE NATURE & DE CULTURE

Mairie de Clohars-Carnoët, 1 place Général de Gaulle, 29360

Tél : 02 98 71 53 90 - fax : 02 98 71 59 83 - mail : mairie@clohars-carnoet.fr - www.clohars-carnoet.fr







Ti-kêr Kload-Karnoed
Ar Pouldu-Dolan

CLOHARS-CARNOET, le 3 avril 2018

Denez DUIGOU,
Adjoint délégué à l'Urbanisme et l'Habitat

A

Monsieur GUEVEL Gilbert
2, rue de la Rochelle
75014 PARIS

LR-AR

Objet : Enquête publique - désaffectation et déclassement de la voirie
N/Réf. : DD/FB/CC

Madame, Monsieur,

Par arrêté en date du 29 mars 2018, le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour la désaffectation et le déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles (square Dunmore).

Cette enquête vous concerne plus particulièrement car les renseignements que nous avons obtenus laissent apparaître que vous êtes propriétaire d'une ou plusieurs parcelles immédiatement contiguës du projet.

L'enquête publique se déroulera en mairie du 16 au 30 avril 2018.

Madame Michelle TANGUY a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie les :

- Samedi 21 avril 2018 de 9 H à 12 H
- Lundi 30 avril 2018 de 14 H à 17 H

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 8h30 à 12 h30 et le samedi de 9h à 12h), afin que vous puissiez en prendre connaissance et consigner sur le registre vos observations ou les adresser au commissaire enquêteur en mairie, par écrit ou par courriel : commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.fr

Le dossier sera également consultable à compter du 16 avril prochain sur le site internet de la mairie à l'adresse : www.clohars-carnoet.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Habitat
Denez DUIGOU



VILLE DE NATURE & DE CULTURE

Mairie de Clohars-Carnoët, 1 place Général de Gaulle, 29360



Ti-kêr Kloar-Karnoed
Ar Pouldu-Dolan

CLOHARS-CARNOET, le 3 mars 2018

Denez DUIGOU,
Adjoint délégué à l'Urbanisme et l'Habitat

A

Monsieur LE NOUVEAU Jean
Rue du Château
26170 MOLLANS-SUR-OUVEZE

LR-AR

Objet : Enquête publique - désaffectation et déclassement de la voirie
N/Réf. : DD/FB/CC

Monsieur,

Par arrêté en date du 29 mars 2018, le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour la désaffectation et le déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles (square Dunmore).

Cette enquête vous concerne plus particulièrement car les renseignements que nous avons obtenus laissent apparaître que vous êtes propriétaire d'une ou plusieurs parcelles immédiatement contiguës du projet.

L'enquête publique se déroulera en mairie du 16 au 30 avril 2018.

Madame Michelle TANGUY a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie les :

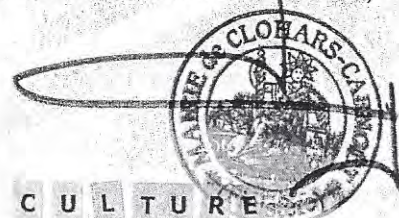
- Samedi 21 avril 2018 de 9 H à 12 H
- Lundi 30 avril 2018 de 14 H à 17 H

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 8h30 à 12h30, et le samedi de 9h à 12h), afin que vous puissiez en prendre connaissance et consigner sur le registre vos observations ou les adresser au commissaire enquêteur en mairie, par écrit ou par courriel : commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.fr

Le dossier sera également consultable à compter du 16 avril prochain sur le site internet de la mairie à l'adresse : www.clohars-carnoet.fr

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Habitat,
Denez DUIGOU



VILLE DE NATURE & DE CULTURE

Mairie de Clohars-Carnoët, 1 place Général de Gaulle, 29360

Tél : 02 98 71 53 90 - fax : 02 98 71 59 83 - mail : mairie@clohars-carnoet.fr - www.clohars-carnoet.fr



Ti-ker Kloar-Karnoed
Ar Pouldu-Dolan

CLOHARS-CARNOET, le 3 avril 2018

Denez DUIGOU,
Adjoint délégué à l'Urbanisme et l'Habitat

A

Monsieur LE NOUVEAU Yann
1, rue des Veyettes - 1^{er} étage
35000 RENNES

LR-AR

Objet : Enquête publique - désaffectation et déclassement de la voirie
N/Réf. : DD/FB/CC

Madame, Monsieur,

Par arrêté en date du 29 mars 2018, le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour la désaffectation et le déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles (square Dunmore).

Cette enquête vous concerne plus particulièrement car les renseignements que nous avons obtenus laissent apparaître que vous êtes propriétaire d'une ou plusieurs parcelles immédiatement contiguës du projet.

L'enquête publique se déroulera en mairie du 16 au 30 avril 2018.

Madame Michelle TANGUY a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie les :

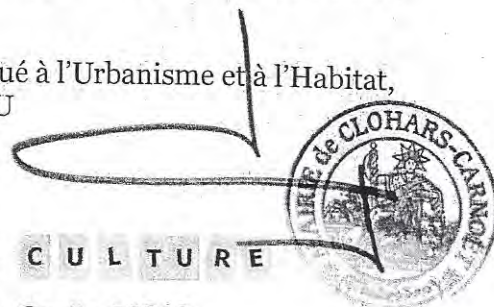
- Samedi 21 avril 2018 de 9 H à 12 H
- Lundi 30 avril 2018 de 14 H à 17 H

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 8h30 à 12 h30 et le samedi de 9h à 12h), afin que vous puissiez en prendre connaissance et consigner sur le registre vos observations ou les adresser au commissaire enquêteur en mairie, par écrit ou par courriel : commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.fr

Le dossier sera également consultable à compter du 16 avril prochain sur le site internet de la mairie à l'adresse : www.clohars-carnoet.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Habitat,
Denez DUIGOU



VILLE DE NATURE & DE CULTURE

Mairie de Clohars-Carnoët, 1 place Général de Gaulle, 29360

Tél : 02 98 71 53 90 - fax : 02 98 71 59 83 - mail : mairie@clohars-carnoet.fr - www.clohars-carnoet.fr



Ti-kêr Kloar-Karnoed
Ar Pouldu-Dolan

CLOHARS-CARNOET, le 3 avril 2018

Denez DUIGOU,
Adjoint délégué à l'Urbanisme et l'Habitat

A

Madame Monsieur QUEMERE Jean et Renée
16, rue Montcalm
29800 LANDERNEAU

LR-AR

Objet : Enquête publique - désaffectation et déclassement de la voirie
N/Réf. : DD/FB/CC

Madame, Monsieur,

Par arrêté en date du 29 mars 2018, le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour la désaffectation et le déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles (square Dunmore).

Cette enquête vous concerne plus particulièrement car les renseignements que nous avons obtenus laissent apparaître que vous êtes propriétaire d'une ou plusieurs parcelles immédiatement contiguës du projet.

L'enquête publique se déroulera en mairie du 16 au 30 avril 2018.

Madame Michelle TANGUY a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie les :

- Samedi 21 avril 2018 de 9 H à 12 H
- Lundi 30 avril 2018 de 14 H à 17 H

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 8h30 à 12 h30 et le samedi de 9h à 12h), afin que vous puissiez en prendre connaissance et consigner sur le registre vos observations ou les adresser au commissaire enquêteur en mairie, par écrit ou par courriel : commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.fr

Le dossier sera également consultable à compter du 16 avril prochain sur le site internet de la mairie à l'adresse : www.clohars-carnoet.fr

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Habitat
Denez DUIGOU



VILLE DE NATURE & DE CULTURE

Mairie de Clohars-Carnoët, 1 place Général de Gaulle, 29360

Tél : 02 98 71 53 90 - fax : 02 98 71 59 83 - mail : mairie@clohars-carnoet.fr - www.clohars-carnoet.fr



Ti-kêr Kloor-Karnoed
Ar Pouldu-Dolan

CLOHARS-CARNOET, le 3 avril 2018

Denez DUIGOU,
Adjoint délégué à l'Urbanisme et l'Habitat

A

Madame BETEGAN Michèle
3, allée des Hirondelles
29360 CLOHARS-CARNOET

LR-AR

Objet : Enquête publique - désaffectation et déclassement de la voirie
N/Réf. : DD/FB/CC

Madame,

Par arrêté en date du 29 mars 2018, le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique pour la désaffectation et le déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles (square Dunmore).

Cette enquête vous concerne plus particulièrement car les renseignements que nous avons obtenus laissent apparaître que vous êtes propriétaire d'une ou plusieurs parcelles immédiatement contiguës du projet.

L'enquête publique se déroulera en mairie du 16 au 30 avril 2018.

Madame Michelle TANGUY a été désignée en qualité de commissaire enquêteur. Elle se tiendra à la disposition du public en mairie les :

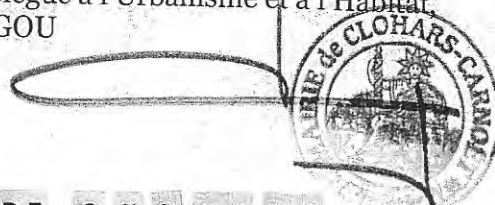
- Samedi 21 avril 2018 de 9 H à 12 H
- Lundi 30 avril 2018 de 14 H à 17 H

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera déposé en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture (le lundi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30, le mardi de 8h30 à 12 h30 et le samedi de 9h à 12h), afin que vous puissiez en prendre connaissance et consigner sur le registre vos observations ou les adresser au commissaire enquêteur en mairie, par écrit ou par courriel : commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.fr

Le dossier sera également consultable à compter du 16 avril prochain sur le site internet de la mairie à l'adresse : www.clohars-carnoet.fr

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma considération distinguée.

L'adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Habitat
Denez DUIGOU



VILLE DE NATURE & DE CULTURE

Mairie de Clohars-Carnoët, 1 place Général de Gaulle, 29360

Tél : 02 98 71 53 90 - fax : 02 98 71 59 83 - mail : mairie@clohars-carnoet.fr - www.clohars-carnoet.fr

CLOHARS-CARNOËT *telegramme* - 16 AVR. 2018

AUJOURD'HUI

Correspondance locale du Télégramme : Christine Raoul, tél. 02.98.71.59.76 ; e-mail : ker.christine@hotmail.fr

Restaurant municipal. Ce lundi : céleri rémoulade, haché de veau à la tomate, frites, compote de

pommes. Mardi : rôti de porc au jus, tortis, kiri, fruit de saison.

Jeudi : assiette de charcuterie, bœuf à la provençale, courgettes persillées, crème caramel.

Vendredi : salade verte et courgette, poisson du marché façon meunière, trio de légumes vapeur, yaourt à boire.

beurnes ; 1-10 Kervoën ; 1 Kerantallec ; 9 Kermoal.

Jeudi 19 avril, 13 h 30 à 17 h.

Contact : 02 98 71 53 90, mairie@clohars-carnoet.fr, <http://www.clohars-carnoet.fr>

Ovest France

Chansons et contes traditionnels du Québec avec le duo Pommé

Les Québécoises Sophie Pomerleau et Eveline Ménard sont deux artisanes de la laine qui sont aussi chanteuse et conteuse respectivement. En plus de rencontres plus informelles, elles proposent leur spectacle De fil en histoire autour d'un rouet, tissant des histoires de fil et de fées de leurs voix.

Vendredi 20 avril, 20 h 45, chapelle Saint-Jacques, Saint-Jacques.

Tarif : 10 €. Contact et réservation : 06 63 91 35 91, kloareg@hotmail.com

Clohars-Carnoët 16 AVR. 2018

Enquête publique

Relative à la désaffectation et au déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hironnelles. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier pourra être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier sera consultable sur le site internet.

Du lundi 16 au lundi 30 avril. Contact : 02 98 71 53 90, mairie@clohars-carnoet.fr, <http://www.clohars-carnoet.fr>

Clohars-Carnoët *Oust'Faire* de 18 AVR. 2018
Un œuf de 3,695 kg à la soirée karaoké



Sabine Lancelor (ici avec son mari) ont remporté l'œuf de Pâques.

Le Café de la place a organisé la soirée karaoké du mois d'avril, avec 3,695 kg. La prochaine soirée de Pâques, un défi consistait à deviner le poids d'un œuf géant. Sabine Lan-

Clohars-Carnoët Pêcheurs Plaisanciers. Stabilité des effectifs



L'assemblée générale de l'Association des pêcheurs plaisanciers des ports de la commune (APPPCC) s'est tenue à Saint-Jacques, dimanche matin, en présence de Pascale Morin, adjointe aux ports. Le président, Marc Cornil a présenté le rapport moral. Le nombre d'adhérents est stable : 109 en 2017. Le président s'est félicité de la stabilité du tarif des mouillages, après les hausses de 2015 et 2016. Un bémol cependant : le gros écart avec les tarifs de la commune voisine, Moëlan. La réorganisation de la gestion des ports, semble satisfaisante « dans un budget contraint », précisera Pascale Morin, l'élué présente.

Travaux d'entretien au Bas Pouldu

Le président n'a pas manqué de signaler des travaux d'entretien urgent à effectuer au Bas Pouldu. Une partie du port est gérée par la

66 adhérents ont retrouvé le bureau pour l'assemblée générale, dimanche dernier. commune, une autre en Sivu (syndicat intercommunal à vocation unique). Par ailleurs, il manque un représentant plaisancier cloharsien au Sivu. Autre point abordé, le curage d'entretien du port de Doëlan. « Dossier en cours », pour Pascale Morin, qui a précisé que les déchets enlevés seront évacués par la terre et non pas rejetés en mer, ce qui entraîne un coût plus élevé. Le bilan financier est positif. L'association a payé en 2017, la formation du nouveau moniteur aux permis bateaux, Jean-Bernard Toulemonde. Les dates à retenir sont : les suivantes : jeudi 26 juillet, bénédiction de la mer, Samedi 28 juillet, repas de l'association, à la salle des fêtes.

USC. L'équipe A n'a pas démerité



Les vétérans ont fait un beau cadeau à un bénévole de l'USC (Maurice Sculphis, 57, à partir de la droite) dont c'était l'anniversaire, dimanche. L'équipe A de l'USC se rendait chez son voisin quimperlois, dimanche, pour rencontrer la A de l'USQ. Après un premier penalty raté, loïc Falgout, l'entraîneur-joueur de l'USC transforme un deuxième penalty : sifflé à la 60^e minute. Les Quimperlois reviennent à la marque et finissent par l'emporter 2 à 1. L'équipe B réalise une bonne opération avec une victoire sur le FC Quimperle C, 2 à 1, avec des réalisations de Cyril Riguidel et Édouard Henry. Le maintien est en bonne voie pour cette équipe réserve. La C perd à Navez B, 0 à 0. Les U13 remportent une victoire 5 à 1, contre Shineyvi. Les U15 exploitent contre le FC Quéven en l'emportant 2 à 1. Samedi, côté école de foot, le plateau des US-U9 s'est très bien déroulé à Kerjoseph. Les U11 ont gagné 3 à 2, contre Saint-Yvi. Les U13 remportent une victoire 5 à 1, contre Shineyvi. Les U15 exploitent contre le FC Quéven en l'emportant 2 à 1. Samedi, côté école de foot, le plateau des US-U9 s'est très bien déroulé à Kerjoseph. Les U11 ont gagné 3 à 2, contre Saint-Yvi. Les U13 remportent une victoire 5 à 1, contre Shineyvi. Les U15 exploitent contre le FC Quéven en l'emportant 2 à 1.

À SAVOIR... Le Télégramme

18 AVR. 2018
CLOHARS-CARNOËT
AUJOURD'HUI
Correspondance locale : Christine Raudou, tél. 02 98 74 59 76, e-mail : ker.christine@normail.fr
Médiathèque : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.
Enquête publique. Une enquête publique aura lieu dans la commune jusqu'au 30 avril. Elle porte sur la désaffectation et le déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hironelles au Pouldu (lotissement des Dunes). Le dossier d'enquête peut être consulté à la mairie et sur le site Internet. Michèle Tanguy, la commissaire-enquêtrice, tiendra des premières à la mairie ce samedi, de 9 h à 12 h et lundi 30 avril, de 14 h à 17 h.
Atelier Re Fabricque ton Jeu. Atelier de

création animé par Bas 3D et la Ludo, à la médiathèque, ce mercredi, de 14 h à 18 h.
Enquête publique. Une enquête publique aura lieu dans la commune jusqu'au 30 avril. Elle porte sur la désaffectation et le déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hironelles au Pouldu (lotissement des Dunes). Le dossier d'enquête peut être consulté à la mairie et sur le site Internet. Michèle Tanguy, la commissaire-enquêtrice, tiendra des premières à la mairie ce samedi, de 9 h à 12 h et lundi 30 avril, de 14 h à 17 h.
Atelier Re Fabricque ton Jeu. Atelier de

dernières années.

8. Critères d'attribution : mémoire technique, 60 % (40 % méthodologie et prise en compte des enjeux pour réaliser la mission ; 20 % moyens humains et matériels), prix, 40 %.

9. Retrait des dossiers : les dossiers de marché sont téléchargeables sur le site <https://www.megalibretagne.org/>

10. Renseignements : Renseignements administratifs : Mme Loacac, tél. 02.98.37.66.02. Renseignements techniques : Mme Hamon, tél. 02.98.07.27.27.

11. Date d'envoi à la publication : le 11 avril 2018.



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Marché de prestations intellectuelles - Procédure adaptée

Maître d'ouvrage : Brest métropole habitat, 68, rue de Glasgow, BP 92251, 29222 Brest Cedex 2, tél. 02.29.00.45.15.

Objet du marché : maîtrise d'œuvre relative à l'opération de construction de logements et locaux associatifs, rue de Poulbriant.

Numéro du marché : 2018-045.

Durée prévisionnelle du marché : 37 mois (dont 12 mois de suivi de GPA) à compter du démarrage de la mission prévue en juin 2018.

Retrait des dossiers : téléchargeable sur <http://brestmetropolehabitat.bretagne-marchespublics.com>. Les dossiers peuvent être demandés gratuitement par courriel à mdiquelou@bm-h.fr ou achats@bm-h.fr

Date limite de réception des candidatures : le 30 avril 2018, à 12 h.

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : se référer au règlement de candidature.

Jugement des offres : les 3 candidats admis à participer à la phase offre seront les candidats les mieux classés au vu des critères indiqués dans le règlement de candidature. Les éléments attendus en appui de la candidature sont indiqués dans le règlement de candidature.

Jugement des offres : l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée selon les critères énoncés dans le dossier de la consultation.

Organisation de la consultation : pour le planning prévisionnel se référer au règlement de candidature. Une prime de 1,000 € HT sera versée aux candidats ayant participé à la phase offre selon les modalités définies dans le règlement de candidature. Le rendu attendu est indiqué dans le règlement de candidature.

Organisation de la consultation : pour le planning prévisionnel se référer au règlement de candidature. Le rendu attendu est indiqué dans le règlement de candidature.

Délai de validité des offres : 180 jours.

Procédures de recours : se reporter au règlement de candidature.

Caractéristiques et problèmes relatifs à l'opération : se référer au règlement de candidature.

Financement : fonds propres, subventions, emprunts.

Groupeement : il est précisé qu'en cas de groupeement le mandataire du groupeement sera l'architecte. Le pouvoir adjudicateur interdit aux architectes de présenter leurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de groupeements.

Les membres du groupeement non architectes peuvent présenter des candidatures en qualité de membres d'un ou plusieurs groupeements. Les membres du groupeement non architecte peuvent présenter des candidatures en qualité de membres d'un ou plusieurs groupeements.

Les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus auprès de : pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir un e-mail à M. Maxime Diquelou, chef du service achats, Brest métropole habitat, rue de Glasgow, BP 92251, e-mail : mdiquelou@brestmetropole-habitat.fr

voix à la publication : le 13 avril 2018.

pendant : M. le Président, Division de la commande publique, 24, rue Coat-ar-Guéven, CS 73826, 29238 Brest Cedex 2, téléphone 02.98.33.54.11, fax 02.98.33.54.15, courriel : marches@brest-metropole.fr. Adresse internet : <https://www.brest.fr>

Adresse internet du profil acheteur : <http://marches.megalibretagne.org/>

Référence d'identification du marché qui figure dans l'appel public à la concurrence : Brest-M2017-0078-1.

Date de parution de l'avis initial : 29 janvier 2018.

Critères d'attribution : offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération : valeur technique, 60 % ; prix des prestations, 40 %.

Attribution de l'accord-cadre (multi-attributaires) : Azimut 5, rue de Bretagne, 56260 Larmor-Plage. Montant final du lot attribué : 12.414 € HT. Date d'attribution : 4 avril 2018.

Autres informations : modalités de consultation des pièces de l'accord-cadre : rendez-vous pris auprès de la division de la commande publique (tél. 02.98.33.54.11), Brest métropole, Hôtel de métropole, 24, rue Coat-ar-Guéven, instance chargée des procédures de recours et services auprès desquels des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours : tribunal administratif et greffe du tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, F-35044 Rennes Cedex, téléphone (+33) 2.23.21.28.28, fax (+33) 2.99.63.56.84, e-mail : greffe.ta-rennes@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis : 12 avril 2018.

L'enquête se déroulera pendant 19 jours consécutifs, du lundi 16 avril 2018 au vendredi 4 mai 2018 inclus, sur les communes précitées.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance sur place du dossier, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies concernées, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, ou les adresser par écrit ou par voie électronique (en précisant l'objet de l'enquête) au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Pont-de-Buis-les-Quimerch, Esplanade Général-de-Gaulle, 29590, Pont-de-Buis-les-Quimerch, accueil-mairie@pontdebuislesquimerch.fr), lequel les vise et les annexe au registre.

En outre, les informations relatives au dossier sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture, rubrique enquêtes publiques : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

M. Michel Stervinno, adjoint-chef de gendarmerie à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le préfet du Finistère. Il tiendra des permanences en mairie de :

- Pont-de-Buis-les-Quimerch : lundi 16 avril 2018, de 9 h à 12 h ; vendredi 4 mai 2018, de 14 h à 17 h.

- Henvec : vendredi 27 avril 2018, de 9 h à 12 h.

Une copie du rapport énonçant les conclusions du commissaire enquêteur est déposée en mairies de Hanvec, Le Faou, Loperhec et Pont-de-Buis-les-Quimerch ainsi qu'à la préfecture du Finistère pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les demandes de communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont adressées au préfet du Finistère qui peut soit inviter le demandeur à prendre connaissance de ses conclusions en mairie où une copie de ce document a été déposée, soit lui en adresser une copie.

Les conclusions sont également consultables sur le site internet de la préfecture : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>

10e journee 16/04/2018

COMMUNE DE CLOHARS-CARNOËT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Désaffectation et déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hironnelles

ARTICLE 1. - Il sera procédé à une enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hironnelles pour une durée de 15 jours, du 16 avril au 30 avril 2018.

ARTICLE 2. - Le dossier d'enquête pour la désaffectation et le déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hironnelles comprend :

1. Notice explicative.

2. Plan de situation.

ARTICLE 3. - Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique pourra être consulté en mairie, 1, place Général-de-Gaulle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 ; le mardi, de 8 h 30 à 12 h 30 ; le samedi, de 9 h à 12 h.

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune : www.clohars-carnoet.fr

ARTICLE 4. - Mme Michelle Tanguy est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire la présente enquête publique. Elle se tiendra à la disposition du public à la mairie les samedi 21 avril 2018, de 9 h à 12 h et lundi 30 avril 2018, de 14 h à 17 h.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur, Mme Michelle Tanguy, commissaire enquêteur, Mairie, 1, place Général-de-Gaulle, 29360 Clohars-Carnoët, Mail : commission-enqueteur@clohars-carnoet.fr

ARTICLE 5. - Avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage à la porte de la mairie, sur les lieux concernés et par tous autres locaux, sur le panneau d'information digital de la commune ainsi que sur le site internet : www.clohars-carnoet.fr

ARTICLE 6. - Avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié aux propriétaires des parcelles immédiatement contiguës au projet. En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

ARTICLE 7. - A l'expiration du délai fixé à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

OF
16/04/2018

Judiciaires et légales

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur :
centraledesmarchés.com

Pour faire paraître une annonce légale :
Medialex, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute)
e-mail : annonces.legales@medialex.fr - Internet : www.medialex.fr

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 22 décembre 2016, 4,15 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,75 € ht le caractère.
Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, www.actuellegales.fr.

Avis administratifs

Communes de HANVEC, LE FAOU, LOPÉREC et PONT-DE-BUIS-LÈS-QUIMERC'H
Projet d'établissement de servitudes radioélectriques autour du centre radioélectrique de Hanvec-Le Labou-Dirimeur

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 27 mars 2018, le préfet du Finistère a ordonné l'ouverture d'une enquête publique à la demande de la Direction générale de l'aviation civile en vue de l'établissement de servitudes

radioélectriques autour du centre radioélectrique de Hanvec-Le Labou-Dirimeur :
- contre les obstacles sur le territoire des communes de Hanvec, Lopérec et Pont-de-Buis-lès-Quimerch,
- contre les perturbations électromagnétiques sur le territoire des communes de Hanvec, Le Faou, Lopérec et Pont-de-Buis-lès-Quimerch.

L'enquête se déroulera pendant 19 jours consécutifs, du lundi 16 avril 2018 au vendredi 4 mai 2018 inclus sur les communes précitées.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance sur place du dossier, pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies concernées, consigner leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie, ou les adresser par écrit ou par voie électronique (en précisant l'objet de l'enquête) au commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de Pont-de-Buis-lès-Quimerch, esplanade du Général-de-Gaulle, 29590 Pont-de-Buis-lès-Quimerch
accueil-mairie@pontdebuissies-quimerch.fr)

lequel les vise et les annexes au registre. En outre, les informations relatives au dossier sont mises en ligne sur le site internet de la préfecture, rubrique enquêtes publiques :

<http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales>
M. Michel Stervinou, adjudant-chef de gendarmerie en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le préfet du Finistère. Il tiendra des permanences en mairie de :

Pont-de-Buis-lès-Quimerch :
- lundi 16 avril 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,
- vendredi 4 mai 2018, de 14 h 00 à 17 h 00,
Hanvec :

- vendredi 27 avril 2018, de 9 h 00 à 12 h 00.

Une copie du rapport énonçant les conclusions du commissaire enquêteur est déposée en mairies de Hanvec, Le Faou, Lopérec et Pont-de-Buis-lès-Quimerch ainsi qu'à la préfecture du Finistère pour y être tenue à la disposition du public pendant un délai d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les demandes de communication des conclusions motivées du commissaire enquêteur sont adressées au préfet du Finistère qui peut soit inviter le demandeur à prendre connaissance de ces conclusions en mairie où une copie de ce

document a été déposée, soit lui en adresser une copie.

Les conclusions sont également consultables sur le site internet de la préfecture :

Désaffectation et déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Article 1er : Il sera procédé à une enquête publique en vue de la désaffectation et du déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles, pour une durée de 15 jours, du 16 avril au 30 avril 2018.

Article 2 : le dossier d'enquête pour la désaffectation et le déclassement de la voirie entre le boulevard des Plages et l'allée des Hirondelles comprend :

1. notice explicative,
2. plan de situation,
3. plan de la voirie à désaffecter et à déclasser.

Article 3 : pendant toute la durée de l'enquête, le dossier soumis à enquête publique pourra être consulté en mairie, 1, place du Général-de-Gaulle, aux jours et heures habituels d'ouverture au public : le lundi, mercredi, jeudi et vendredi : de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30. Le mardi : de 8 h 30 à 12 h 30. Le samedi : de 9 h 00 à 12 h 00.

Le dossier soumis à enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune :
www.clohars-carnoet.fr

Article 4 : Mme Michelle Tanguy est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour conduire la présente enquête publique.

Elle se tiendra à la disposition du public, à la mairie les :

- samedi 21 avril 2018, de 9 h 00 à 12 h 00,

- lundi 30 avril 2018, de 14 h 00 à 17 h 00. Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser, par écrit en mairie à l'attention du commissaire enquêteur : Mme Michelle Tanguy, commissaire enquêteur.

Adresse postale : mairie, 1, place du Général-de-Gaulle, 29360 Clohars-Carnoët.
Adresse mail :
commissaire.enqueteur@clohars-carnoet.fr

Article 5 : avant l'ouverture de l'enquête, un avis de ce dépôt sera donné par voie d'affichage à la porte de la mairie, sur les lieux concernés et par tous autres procédés en usage dans la commune. Une annonce sera faite dans les journaux locaux, sur le panneau d'information digital de la commune ainsi que sur le site internet :
www.clohars-carnoet.fr

Article 6 : avis du dépôt du dossier à la mairie est notifié aux propriétaires des parcelles immédiatement contiguës au projet.

En cas de domicile inconnu, cet avis sera fait par affichage public en mairie.

Article 7 : à l'expiration du délai fixé à l'article 1 du présent arrêté, le registre d'enquête sera clos par le commissaire enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier d'enquête accompagné de son rapport et de ses conclusions motivées.

Vie des sociétés

Ventes aux enchères

EXPOSITION
Exposition : Vendredi 20 de 14h à 18h30 et samedi 21 de 9h30 à 11h

VENTE AUX ENCHÈRES
SAMEDI 21

Belle Environnement

Photos sur www.quimper.com

QUIMPER ENCHÈRES
11, rue Marcel Proust
02 98 94 62 30 - 02 98 94 62 31
(Sortie Quimper Sud 7)

Finances

Crédit excessif : le banquier n'est pas tout

L'affaire jugée par la Cour de cassation qui avaient acquis un bien immobilier à en location pour réaliser une opération banque qui leur avait prêté l'argent.

Lorsqu'il est apparu que les échéances qu'ils ne pouvaient plus rembourser, ce pris à la banque. Ils lui ont reproché d'en garde contre un risque qui aurait été d'un professionnel du crédit et qui leur étaient des emprunteurs occasionnels, "Mais c'était à l'organisateur de l'opération le crédit et agissait comme "intermédiaire banque", de vérifier que son montage était de ses clients, a tranché la Cour.

La banque est hors de cause. À moins de malice apparente, elle n'avait même pas dossier présenté. Elle pouvait se fier aux par l'intermédiaire, sans être obligée de les justificatifs de revenus ou de fortune. Il n'est donc pas possible en pareil cas d'octroyer d'un crédit à la légère, ni d'avoir un contrôle à un intermédiaire.
(Cass. Com, 10.1.2018, Z 16-23.845).

Les sigles de la vie territoriale En pays de connaissance

AAPC : Avis d'appel public à la concurrence
ADF : Assemblée des départements de France
AMF : Association des maires de France
ANACEJ : Association nationale des conseillers

ANEL : Association nationale des élus du territoire
APA : Allocation personnalisée d'autonomie
CADA : Commission d'accès aux documents
CCAS : Centre communal d'action sociale
CLIC : Centres locaux d'information et de formation des personnes âgées).

CMP : Code des marchés publics.
COS : Coefficient d'occupation des sols.
CRC : Chambré régionale des comptes.
DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'équipement régional.

DCRA : Droits des citoyens dans leurs relations.

DDTM : Direction départementale des Territoires

DGF : Dotation globale de fonctionnement

DGP : Délai global de paiement

EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale